



## Préambule

La CEST, le CLE et l'ASBEC prennent position sur le Plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines tel que présenté lors de la Table ronde du 17 mars.

Elles accueillent favorablement le projet et saluent le début de la concertation.

De l'avis de nos organismes, l'écoquartier des Cherpines doit être exemplaire, en effet il est le premier d'une série de déclassements et d'urbanisations à venir dans le cadre tant du plan directeur - PDCan que du Projet d'Agglo. Son exemplarité et sa réussite conditionneront les projets suivants. Il nous paraît en particulier indispensable de respecter les promesses faites avant la votation populaire du 15 mai 2011. Relisons à cet égard [la brochure du du Département des constructions - DCTI](#) distribuée largement avant la votation. Les engagements pris par le Canton **doivent** être respectés.

AVRIL 2011 / P. 1

**GRANDS PROJETS**

# LES CHERPINES

L'écoquartier des Cherpines est le plus important projet d'urbanisation en extension sur la zone agricole prévu par le plan directeur cantonal de 2001. Ce sera un véritable quartier urbain mixte comprenant 3'000 logements, des emplois, des services, des équipements, des espaces publics et des espaces verts de qualité.

**Vivre en ville ET près de la nature**

Le site des Cherpines est propice à l'urbanisation.

- **Proche** du centre-ville, il en est séparé par des quartiers de villas.
- Son **accessibilité** est excellente, avec une jonction d'auto-route et un futur tramway vers Saint-Julien.
- Sa **mixité** sera exemplaire, ses 3'000 logements se trouvant au voisinage immédiat de plus de 10'000 emplois.
- Sa **densité** sera forte, de façon à offrir sur place l'animation et les services d'un vrai quartier urbain (commerces, écoles, marché, vie communale, etc.).
- Les immeubles entoureront un **cœur vert** relié à la rivière l'Aire, aux collines biologiques et à la campagne proche.

« Ville des proximités » où l'on trouve tout près de chez soi, tout en vivant près de la campagne, l'écoquartier des Cherpines concrétisera les objectifs de développement durable fixés par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Préfiguration de l'écoquartier des Cherpines : rue du Pont-du-Carbenaise longeant le « cœur vert » et s'ouvrant sur le grand paysage du Salève

Le terme «*écoquartier*» – et les notions qu'elles impliquent – largement mis en avant durant la campagne de votation doit être maintenu.

Rappelons que la CEST et le CLE ont publié plusieurs documents sur le Projet d'agglomération dont les **Livre vert 1** en 2007 et **Livre vert 2** en 2012, ainsi que sur le plan directeur Genève 2030 en 2011.

Ils peuvent être consultés et/ou téléchargés sur les sites respectifs de la [CEST](#) et du [CLE](#), avec des liens directs en page d'accueil.

## 1. Logements

Au moins 3'000 logement sur les Cherpines : nous lisons dans la brochure d'avril 2011 : « *un éco-quartier de 3'000 logements, mais pas seulement, la moitié des 3'000 logements seront subventionnés, un quart en loyer libre et un quart en copropriété.* ». Cette mixité (50-25-25) doit être inscrite explicitement dans le PdQ et se retrouver dans les pièces urbaines selon les mêmes proportions. Il faut en faire une garantie de base avant l'adoption des PLQ. Le chiffre 3000 logements est un minimum absolu.

### a. Propriété foncière

Pour obtenir 50% de logements subventionnés, il y a lieu d'activer la politique d'acquisition de terrains par préemption des autorités publiques cantonales et communales, et donc d'exercer les droits de préemption prévus par la loi. Rappelons la loi LUP art 4 du 24 mai 2007 qui affecte à un fonds mettant à disposition de l'État Fr 35 millions de francs par an pour ce faire.

### b. Coopératives

Le système coopératif à but non lucratif devra être privilégié

### c. Zone industrielle - activités

Les postes de travail de la zone ne doivent pas dépassé 2500 emplois pour ne pas aggraver le rapport logement - emplois de la Plaine de l'Aire. Nous préconisons que la *zone inconstructible à court et moyen terme* soit réservée au logement.

[Lien pour le site](#) de l'Office de l'urbanisme (DCTI GE)

**Le projet en chiffres selon l'Office de l'urbanisme** (état avril 2011)  
**Surface des terrains** : 58 ha (42 ha en zone de développement 3, 13 ha en zone de développement industriel et artisanal, 3 ha affectés à de l'équipement public)  
**Capacité d'accueil** : 3'000 logements  
**Surface d'habitation 60 %** : 330'000 m<sup>2</sup>  
**Activités 22 %** : 120'000 m<sup>2</sup>  
**Equipements et services 18 %** : 100'000 m<sup>2</sup>  
**Total constructions** : 550'000 m<sup>2</sup>

## 2. Mobilité

Sous le label « Mobilité », nous lisons dans la brochure du 13 avril 2011 : « *un quartier avec peu de voitures, desservi par le tram vers Saint-Julien, desservi par des avenues donnant accès aux parkings (taux modéré par logements) et par des rues donnant la priorité aux mobilités douces (zones de rencontre)* ».

### a. Stationnement

Nous préconisons une diminution du nombre exorbitant de 5'000 places de parking (taux de 1 place au 100 m<sup>2</sup>).

Nous demandons la mise en place de *silos à voitures* en bordure des parcelles en lieu et place des 18 ouvrages prévus dans les pièces urbaines. La réussite du volet stationnement conditionnera la réussite ou non de l'Écoquartier.

Il s'agira donc d'être créatif.



*L'un des deux silos à voiture (Solargarage) et centre d'autopartage de l'écoquartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau (5'000 habitants). Au rez supermarché*

i. **Silos à voitures**

Le modèle du quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau – plusieurs fois cités lors de la présentation – nous convient parfaitement. Le quartier Vauban comporte en effet deux silos à voitures pour 5000 habitants. Le rez-de-chaussé est occupé par des commerces. Le taux du stationnement y est 0.5 place par logement, ce qui est considéré comme beaucoup pour un écoquartier.

Selon nos organismes le taux de stationnement de l'écoquartier des Cherpines devra être de 0.5 places par logement.

ii. **Mutuellisation du stationnement**

Nous préconisons une mutuellisation du stationnement pour le stationnement non résident (commerces, sports, culture, visiteurs) Il ne peut pas être une simple addition des besoins particuliers et devra être modeste. Un petit P+R devra y être inclus sur le modèle de Balaxert et d'Ikea

iii. **Gestion du stationnement**

Nous préconisons de confier la gestion, le contrôle – voire la construction – des parcs de stationnements à une entité unique, et extérieure : la Fondation des Parkings par exemple.

b. **Autopartage et VAE**

Un système d'autopartage doit être mis en place à l'échelle de la parcelle et la promotion du VAE (Vélo à assistance électrique) fortement encouragée

c. **Liaison Cherpines - Confignon / Bernex**

L'ouverture du Pont de la Praleta comme itinéraire des bus vers Bernex doit être abandonnée. Cet élargissement du pont de la Paleta provoquerait en effet une

grave détérioration des espaces renaturés du bord de l'Aire et serait en contradiction complète avec la pénétrante verte Bernex - Plaine de l'Aire .

**d. Transports publics**

L'écoquartier **doit** être basé sur les transports publics, il est très important que l'offre permette aux habitants et travailleurs du futur secteur d'aller dans toutes les directions. Une seule liaison est - ouest est insuffisante pour pouvoir renoncer à sa voiture

**i. Tram (liaison est - sud-ouest)**

Nous saluons le passage du tram par la future place des Cherpines

**ii. Bus tangentiel (liaison nord-sud)**

Nos organismes réclament depuis des années la création d'une *ligne tangentielle ou grande-ceinture* : St Julien - Lully ou Cherpines - Bernex - Satigny - Aéroport. Les Cherpines et Bernex-Nod pourraient servir de point d'ancrage pour cette ligne. Accessoirement, elle servirait de liaison locale entre la Plaine de l'Aire et le «plateau» de Bernex.

**e. Zones à vitesse limitée**

L'écoquartier dans son entier devra bénéficier de zones à vitesse limitée selon le modèle suivant

i. Zone piétonne à la place des Cherpines (prévue)

ii. Zones de rencontre 20 km/h dans les ruelles de desserte locales (prévues)

iii. Zones 30 pour le réseau de quartier

iv. Zones 30 sur le réseau secondaire, en particulier l'axe du Pont-du-Centenaire. Rappel la loi fédérale permet d'inclure des axes principaux de transit dans les zones 30 (cf [art 108 OSR](#))

v. Nous demandons que les rues et ruelles de l'Écoquartier à sens unique soient mises à double sens – la modération de la circulation la plus économique – y compris dans les rues où il est impossible de croiser ! Des exemples réussis existent depuis longtemps en ville de Berne et plus récemment à [Renens](#).

**f. Liaisons mobilité douce**

Rappel la mobilité douce (MD) comprend la marche, le vélo et les nouvelles formes de mobilité (NFM) telles les patins et planches à roulettes, la trottinette et les vélos d'enfants, ainsi que la randonnée pédestre

i. Nous sommes très favorables à la *diagonale des Cherpines*

ii. La liaison MD entre le Mail 2000 à Plan-les-Ouates et la Diagonale des Cherpines devra bénéficier d'un revêtement spécial qui la distingue du bitume habituel noir, avec rehaussement de la chaussée et limitation de la vitesse. Un passage piéton est insuffisant !

iii. Il est important de soigner les liaisons est et ouest de chaque côté de la voie du réseau secondaire qui conduit au Pont du Centenaire pour éviter une coupure de l'écoquartier. Des [exemples existent à Köniz](#) et ailleurs.

Les projets pour la route de Chancy entre Bernex et Bernex-Nord montrent que les projeteurs peinent à traiter les traversées de chaussée autrement que par les passages piétons. [Le «modèle bernois»](#) en matière d'aménagements routiers résume bien l'enjeu: *la cohabitation prime sur la séparation*.

### 3. Vie de quartier - commerces

Les aménagements prévus nous paraissent intéressants : place des Cherpines, diagonale MD.

#### a. Centre commercial

Nous posons la question de la justification d'un centre commercial. L'écoquartier a-t-il la taille critique ? Il n'est pas souhaitable qu'il soit un générateur de trafic qui drainerait une clientèle de tout Genève-Sud. L'offre est déjà existante.

#### b. Commerces de proximité et artisans

Nous préconisons des commerces de proximité et des petits artisans aux pieds des immeubles. Ils devraient pouvoir bénéficier de loyers abordables.

#### c. Mixité intergénérationnelle

Elle est indispensable et devra donc être développée et les aménagements et structures prendre aussi en compte les personnes âgées.

### 4. Nature

Les bords de l'Aire doivent être préservés. L'obtention d'une zone non bâtie de 70 m doit être complétée par une dégressivité des bâtiments mitoyens du cours d'eau.

#### a. Noues

Nous sommes favorables à la mise en place de [noues](#) pour récolter les eaux pluviales.

#### b. Plantage

Nous sommes favorables à la mise en place des [plantages](#) proposés

#### c. Aire

- Limiter au maximum la pression anthropique sur l'Aire.
- Construire suffisamment d'espaces de délassements pour limiter la pression sur la rivière.

#### d. Sol

- Limiter au maximum l'utilisation de gazon synthétique.
- Limiter au maximum l'imperméabilisation du sol (sur l'ensemble du projet).

#### e. Nature en ville

Appliquer les principes de la "*nature en ville*" sur l'ensemble du projet, y compris dans la zone d'activité. Exemple: utilisation essences indigènes (pour les plantes), toiture végétalisée, petits habitats faune etc.

#### f. Césures

- Assurer un axe de déplacement pour la *petite et moyenne faune* entre l'Aire, le secteur des Cherpines, la zone agricole et les espaces naturels adjacents, en aménageant le passage à l'ouest du périmètre, jouxtant l'autoroute.

- Maintenir la *césure verte* Bernex-Confignon-Cherpines (liaison verte Rhône-Arve).
- Réaliser les *césures vertes dans la ZAS* prévues dans le plan directeur cantonal 2010.

## 5. Environnement - énergie

Les premiers choix du projet – en particulier celui de la [société 2000 watts](#) et la récupération de chaleur de la zone industrielle – nous conviennent.



De plus, nous préconisons de veiller à

- a. Une prise en compte plus importante du **solaire passif**
- b. La **végétalisation des toits**, sans remettre en cause les structures photo-voltaïques prévues
- c. Les constructions neuves devront bénéficier des **standards de hautes performances énergétiques**.
- d. En cas de connexion à un réseau de chauffage à distance alimenté par des énergies fatales, il y aura lieu de favoriser systématiquement le **solaire photovoltaïque** en lieu et place du solaire thermique sur les toits.

## 6. Parc des sports

Les promesses du Canton (Conseil d'État et Grand Conseil) doivent être tenues. Le projet doit rester intercommunal et ne pas prétendre résoudre toutes les demandes sportives au niveau cantonal.

En particulier, il est exclu de vouloir faire entrer par la fenêtre des objets qui avaient été supprimés du programme présenté en votation populaire, tel le projet de patinoire. Rappelons qu'un projet de patinoire est prévu sur la commune voisine de Lancy, au Trèfle-Blanc.

Une mini tour de R+8 est-elle indispensable pour un centre sportif intercommunal ?

Nous demandons

- un programme sportif à l'échelle humaine – sans patinoire – qui ne draine pas les utilisateurs de toute l'agglomération.
- que les terrains de foot ne soient pas réservés à des clubs, mais aussi ouverts aux habitants du quartier.
- que la proposition du bureau lauréat d'ouvrir le parc des sports à d'autres utilisations – *parc public* notamment – soit gardée.
- de limiter au maximum l'utilisation de gazon synthétique

## 7. Relocalisation

Dans différents documents, nos organisations ont déjà formulé des propositions relatives

à l'agriculture et à la nécessité d'intégrer les dimensions de la sécurité alimentaire, la promotion de l'agriculture biologique et celle de proximité.

Nous demandons

- que la coopérative "Le Jardin des Charrotons", à notre connaissance seulement locataire, se voie proposer des terrains sur lesquels elle pourra poursuivre son activité.

## Organismes

- **CLE Conseil lémanique pour l'environnement**
  - **AGENA** Association gessienne de protection de la nature Pays de Gex (Ain)
  - **Amis de la Terre** Haute Savoie
  - **ATE** Association transports et environnement Genève, Valais et Vaud
  - **Equiterre**
  - **FNAUT** Haute Savoie, Fédération des associations d'usagers des transports
  - **FRAPNA** Fédération des associations de protection de la nature Ain et Haute-Savoie
  - **GENESIS** Fédération des associations du Genevois (Haute Savoie)
  - **Pro Natura** Genève, Valais et Vaud
  - **WWF** Fonds mondial pour la nature Valais et Vaud
- **CEST Coordination économique et sociale**
  - **Association Savoie – Mont Blanc** Economie Solidarité,
  - **ATE** Association Transports et Environnement,
  - **CFDT** Ain et Haute Savoie,
  - **Equiterre**
  - **MPF** Mouvement populaire des familles,
  - **SIT** Syndicat interprofessionnels des travailleurs/euses,
  - **Université populaire** Savoie - Mont Blanc
- **ASBEC** Association qualité de vie à Bernex - Confignon

Les 3 organismes totalisent environ 100'000 adhérents

Adresse pour ce dossier: 18, rue de Montbrillant 1201 Genève

**Internet** : [www.cle.li](http://www.cle.li) / [www.coordination-transfrontaliere.org](http://www.coordination-transfrontaliere.org) / [www.asbec.info](http://www.asbec.info)

**Contacts courriel** : [contact@cle.li](mailto:contact@cle.li) / [cest@coordination-transfrontaliere.org](mailto:cest@coordination-transfrontaliere.org) / [contact@asbec.info](mailto:contact@asbec.info)

18 avril 2012